

# La réforme du CESW vire à l'affrontement en Wallonie

## LE RÉSUMÉ

**Les interlocuteurs sociaux contestent la réforme** du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) élaborée par le gouvernement.

Les acteurs **environnementalistes et le SNI**, invités à siéger au CESW, **dénoncent** eux des **réactions corporatistes et des postures fermées** des partenaires sociaux.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

La zizanie semblait inévitable au lendemain de la prise de position du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) et les risques mis en avant par son président sur la concertation sociale en Wallonie (L'Echo du 12 juillet). Dans cette aventure, on trouve la réforme du CESW, l'organe de concertation où patrons et syndicats rendent des avis sur les projets de décrets. L'exécutif wallon veut ouvrir les instances à des acteurs environnementalistes et faire monter le SNI au sein du bureau où siègent l'UWE, l'UCW, la FWA, l'Unipso, la FGTB et la CSC.

Mais voilà, du côté des interlocuteurs sociaux qui siègent dans le bureau, c'est l'opposition. «C'est de l'in-

terventionnisme de la part du gouvernement. Après le SNI, d'autres acteurs vont-ils encore arriver?» regrette Arnaud Deplae, le secrétaire général de l'UCM qui tient à dire que le SNI n'a jamais participé à une réunion des commissions du CESW en un an. L'autre reproche vise l'avenir des pôles thématiques créés en 2017 et ouverts aux environnementalistes. «Il n'y a pas de réponse de la part du gouvernement sur l'avenir de ces pôles», s'inquiète le banc patronal.

Côté syndical, Marc Becker, le secrétaire national de la CSC, s'interroge sur la représentativité des associations environnementales. «Elles représentent un courant d'idées mais où vont-elles chercher leur mandat?»

## Les indésirables se rebiffent

L'acte II vient des indésirables qui ne partagent pas la vision des membres du bureau du CESW. «Les forces corporatistes concentrées au sein des membres du bureau ont tendance à maintenir en place les acteurs déjà présents. Cela rend donc difficile la possibilité de donner un mandat à des tiers», estime Christophe Wambersie, le secrétaire général du SNI qui rappelle que son organisme, fort de ses 42.000 membres, dispose déjà de trois mandats au sein de l'assemblée du CESW. «Ce décret fixe des règles et dit que si un acteur est présent dans l'assemblée, il est normal qu'il accède au bureau. Je ne vois pas où il y a une éventuelle ingé-

rence du politique. Cela va au contraire améliorer la représentativité.»

Du côté des environnementalistes, Céline Tellier d'Inter-Environnement Wallonie regrette cette «posture fermée» affichée par les patrons et les syndicats. «On a proposé de les rencontrer pour ouvrir un dialogue mais on n'a jamais eu de réponse. Notre volonté est d'avoir un dialogue constructif avec eux et d'enrichir les discussions sur des enjeux socio-économiques en intégrant les enjeux environnementaux. Mais il n'est certainement pas question de venir mettre notre nez dans le travail des interlocuteurs sociaux, ni de jouer les arbitres.»

## Borsus siffle la fin

L'épilogue vient du ministre-président Borsus. «Nous avons entendu l'opposition lors de la réunion du GPS-W au cours de laquelle j'ai indiqué que je ne pouvais pas suivre leur avis. Il s'agit d'une mesure qui a la volonté d'inclure les préoccupations en matière de développement durable et de transition énergétique dans l'ensemble des avis qui nous sont remis. C'est une forme de modernité et pas une ingérence», estime-t-il en voyant derrière cette fronde un acte de la FGTB. «Chacun sait que l'origine de l'opposition est d'abord syndicale. Avant la FGTB décidait de beaucoup de choses. Ce n'est plus le cas.» Reste à voir quel impact toute cette histoire aura sur la concertation sociale en Wallonie!

**«Avant la FGTB décidait de beaucoup de choses. Ce n'est plus le cas.»**

WILLY BORSUS  
MINISTRE-PRÉSIDENT  
DE LA RÉGION WALLONNE